Envoyé en préfecture le 15/10/2021
Reçu en préfecture le 15/10/2021
Affiché le 15/10/2021
ID : 013-211300652-20211014-2021045-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURIES

Nombre de conseillers

En exercice	23
Présents	14
Votants	23

Date de la convocation
30 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un
Le 14 octobre

L'an deux mille vingt et un, le quatorze du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de MOURIES s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

DCM 2021-045

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :
Absents ayant donné procuration : M. Patrice BLANC à M. Michel CAVIGNAUX, M. Jean-Pierre AYALA à Mme Alice ROGGIERO, Mme Anaïs MOYA-PUGET à Mme Muriel CHRETIEN, Mme Marie-Christine GENEST à Mme Jacqueline ROUX, Mme Idalmis GREBAUX à Jean-Pierre FRICKER, M. Olivier BARBE à Mme Audrey DALMASSO, Mme Caroline ALLIBERT à Mme Marjorie RICAUD, M. Eric BOULLE à Mme Magali LANCELIER, M. Christophe GOMARIZ à M. Grégory ALI-OGLOU.
Secrétaire de Séance : Mme Muriel CHRETIEN

OBJET DE LA DELIBERATION :
Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 – Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat.

RAPPORTEUR : Mme le Maire

Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération Nationale des Communes Forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) Etat-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5M€ en 2023 puis de 10M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »
- « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) Etat-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'Etat (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

Considérant que les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5M€ en 2023 puis de 10M€ en 2024 et en 2025,

Envoyé en préfecture le 15/10/2021
Reçu en préfecture le 15/10/2021
Affiché le 15/10/2021
ID : 013-211300652-20211014-2021045-DE

Considérant que les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,

Considérant le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,
Considérant l'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,

Considérant l'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,

Considérant que les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;

Considérant les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- d'exiger le retrait immédiat de la contribution complémentaire de communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF,
- d'exiger la révision complète du projet de contrat ETA-ONF 2021-2025,
- de demander que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- de demander un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face,
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE MOURIES (B.-du-Rh.)

Alice ROGGIERO

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de MARSEILLE dans le délai de deux mois à partir de la dernière mesure de publicité